

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° N° 3738 - VENDREDI 8 MAI 2020

COVID-19

Evaluation de l'application des mesures de gratuité d'eau et d'électricité



Une vue de la salle lors de la réunion

La rencontre d'évaluation technique des mesures de gratuité d'eau et d'électricité durant la période de la pandémie du coronavirus prises dernièrement par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, entre le cabinet présidentiel et les responsables de la Régideso et de la Snél, a eu lieu le 6 mai 2020 au Palais de la nation à Kinshasa/Gombe.

Dans leurs échanges, les experts de la présidence et ceux de la Régideso et de la Snél ont fait le constat selon lequel cette mesure de gratuité a un coût qui doit être pris en charge par le gouvernement en vue de permettre aux deux entreprises concernées de continuer à fonctionner et à servir leurs abonnés.

Page 5

COMMUNE DE MATETE

Le bourgmestre associe des jeunes à l'assainissement de la municipalité



Le bourgmestre Raphaël Kasongo supervisant le débouchage des caniveaux/CLDM

Le bourgmestre de Matete, Raphaël Kasongo, a reçu, le 6 mai 2020, dans son bureau de travail de la maison communale, les membres de l'association « Les amis de Matete », qui est une association volontariste œuvrant particulièrement dans tout ce qui touche au bien-être de la communauté.

A l'occasion, un appel a été lancé à toute la jeunesse de cette commune en vue de contribuer à l'opération visant à assainir cette entité de Kinshasa, une action qui rentre dans le cadre de « Kin Bopeto », ce programme provincial lancé par le gouverneur de la ville qui vise à revêtir la capitale congolaise de sa belle robe.

Page 5

DÉSENGORGEMENT DES PRISONS

L'Acaj plaide pour le principe de l'égalité des chances entre condamnés et détenus



Me Georges Kapiamba, président de l'Acaj/Adiac

L'association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) a saisi le Premier ministre sur le dossier de désengorgement des prisons du pays, dans le cadre de la riposte au Covid-19. Dans sa correspondance du 5 mai 2020 signée par son président, Me Georges Kapiamba, l'ONG insiste sur le traitement des cas en respectant le principe de l'égalité des chances entre condamnés et

détenus. Cette ONG de défense des droits de l'homme propose aux hauts responsables des cours et parquets de créer une commission dans le seul cadre du Conseil supérieur de la magistrature pour examiner tous les cas des condamnés. Ladite commission devra, d'après l'ONG, élaborer des critères objectifs pour prévenir toute discrimination en application des articles 12 et 12 de la Constitution.

Page 2

FOOTBALL

Florent Ibenge évoque le manque des top joueurs congolais

Page 8

ÉDITORIAL

Positif

Le coronavirus dont nous subissons déjà lourdement, nous Africains, les effets alors qu'il est né à des milliers de kilomètres de notre continent à ceci au moins de positif qu'il ouvre enfin les yeux de la communauté mondiale sur les dangers extrêmes que fait peser sur l'espèce humaine dans son ensemble l'absence de dialogue sur les questions essentielles. Non seulement, en effet, il démontre à quelle vitesse une telle pandémie mortelle peut se répandre sur toute l'étendue du globe en dépit des mesures dites de « confinement » que prennent les Etats pour s'en protéger, mais il confirme aussi clairement l'avertissement que lancent les écologistes depuis plusieurs décennies concernant la détérioration de la nature qui nous entoure et dont nous sommes plus que jamais dépendants en dépit des apparences.

Sans aller jusqu'à écrire que le Covid-19 aura au final et malgré les centaines de milliers de vies humaines qu'il détruira des effets positifs sur notre comportement individuel et collectif on peut dès à présent parier qu'il provoquera une prise de conscience générale sur la nécessité de coordonner sérieusement les recherches dans tous les domaines dont dépend à court ou moyen terme la survie de l'homme : luttés contre les maladies bien sûr, mais aussi contre le dérèglement climatique et la montée des océans qui en découle, contre la déforestation et la hausse des températures, contre les famines qui résulteront de ces atteintes simultanées à la nature etc. etc...

Une observation attentive de ce qui se dit et qui s'écrit en continu à ce propos sur les réseaux sociaux mais aussi et surtout des idées qui s'échangent entre les chercheurs, les médecins, les scientifiques de tous bords et que les politiques commencent à relayer plus ou moins clairement dans leurs prises de position, cette observation attentive confirme que l'idée se répand désormais sur toute la surface du globe selon laquelle nous allons tous devoir agir pour contraindre les dirigeants des cinq continents, dont beaucoup font encore la sourde oreille, à écouter ce que la société civile attend d'eux.

Il n'est pas impossible, finalement, que nous vivions un tournant historique et que la lutte contre la pandémie présente change la donne à l'échelle planétaire. Attendons et voyons !

Le Courier de Kinshasa

DÉSENGORGEMENT DES PRISONS

L'Acaj plaide pour le principe de l'égalité des chances entre condamnés et détenus

L'ONG de défense des droits de l'homme propose aux hauts responsables des cours et parquets de créer une commission, dans le seul cadre du Conseil supérieur de la magistrature, pour examiner tous les cas des condamnés.



Me Georges Kapiamba, président de l'Acaj/Adiac

L'association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) saisit le premier ministre, avec copies notamment aux plus hauts responsables judiciaires, sur le dossier de désengorgement des prisons du pays, dans le cadre de la riposte au Covid-19. Dans sa correspondance du 5 mai 2020 signée par son président, Me Georges Kapiamba, cette ONG insiste sur le traitement de cas en respectant le principe de l'égalité des chances entre condamnés et détenus.

L'Acaj a dit saluer la lettre du vice-Premier ministre et ministre de la Justice adressée le 1er avril aux procureurs généraux près les cours d'appel de Matete et de la Gombe

ainsi que le compte-rendu du Conseil des ministres du 4 mai 2020, qui ont noté la nécessité et l'urgence de désengorger les prisons pour prévenir la propagation du Covid-19. Cette ONG qui, par ailleurs, reconnaît que cette mesure est conjoncturelle au vu des conditions inhumaines dans lesquelles se trouvent presque toutes les prisons du pays, déplore, cependant, que certains noms des détenus aient déjà été mentionnés, « *comme s'il s'agissait en réalité d'injonction que le gouvernement adresse aux plus hauts responsables des cours et parquets, en violation de l'article 151 de la Constitution* ». Cette organisation dit, dans

ce cas, attendre du chef du gouvernement de veiller à ce que certains membres de l'équipe gouvernementale ne se servent de la recherche des solutions contre la propagation du Covid-19 dans les milieux carcéraux, en vue de porter subtilement atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire garantie par la Constitution. Dans le cadre de ces mesures, l'Acaj propose aux hauts responsables des cours et parquets de créer une commission, dans le seul cadre du Conseil supérieur de la magistrature, pour examiner tous les cas des condamnés et/ou détenus à recommander, soit à la grâce présidentielle, soit à la libération conditionnelle, soit à la liberté provisoire, en tenant compte de la gravité des faits leurs reprochés et leurs peines. Pour cette ONG, cette commission devra respecter le principe de l'égalité des chances, en élaborant des critères objectifs, pour prévenir toute discrimination. Ce, en application des articles 12 et 12 de la Constitution. Aussi l'Acaj a-t-elle conseillé que les cas concernant des détenus ou des condamnés pour des faits de meurtre, assassinat, corruption, détournements des deniers publics, blanchiments des capitaux, violence sexuelle, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, crime de génocide, soient traités avec extrême précaution pour éviter de choquer ou révolter l'opinion publique.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Gyflin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ALLÉGATIONS DE DÉTOURNEMENTS DES FONDS AU PROJET PRISE

La coordination nationale contredit le gouverneur du Kasai Central

Réaffirmant le bon déroulement de l'ensemble du processus de ce projet dans le respect des engagements, cette coordination rassure l'autorité provinciale et l'opinion qu'aucun détournement, moins encore la suspension des fonds de la BAD au bénéfice de la population du Kasai central, qui a surmonté les événements malheureux dus au phénomène Kamwena-Nsambu, n'a été observé à ce jour.

Dans une réaction du 5 mai, la coordination nationale du Programme de reconstruction des infrastructures de base dans la région centre (Prise) a exprimé la consternation de l'Unité d'exécution et de gestion du projet Prise (UEP-Prise) face aux allégations et affirmations du gouverneur de la province du Kasai central, rapportées sur différents sites web et réseaux sociaux, sur les détournements des fonds qui devraient servir à la construction d'un centre commercial moderne et d'un mini-réseau d'adduction d'eau potable dans le territoire de Kazumba. Pour cette coordination, c'était une occasion de porter un démenti et des éclaircissements sur le déroulement et la gestion dudit projet. La coordination du projet Prise rappelle, en effet, que ce projet dispose d'une capacité juridique et d'autonomie de fonctionnement sous la responsabilité du ministre du Développement rural, et est rattaché au Secrétariat général du Développement rural qui en assure le suivi externe, conformément aux termes des protocoles d'accords de don et de prêt signés entre le groupe de la Banque africaine de développement (BAD) et le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) le 7 janvier 2014 sur la base du Rapport d'évaluation du projet Prise et annexes techniques de novembre 2013.

La coordination nationale de ce projet indique également que suivant l'accord de financement entre la BAD et le gouvernement congolais, les comptes, écritures et états financiers annuels du projet Prise sont audités selon les règles internationales admises en matière d'audit. « L'étendue de la mission d'audit couvre toutes les dépenses effectuées par l'UEP-Prise et celles effectuées directement par la BAD pour le compte du projet Prise », a souligné cette coordination. Mais aussi, a-t-elle indiqué, cette mission d'audit de l'en-

semble des dépenses du projet est réalisée par un auditeur indépendant chaque année sur la base des règles et procédures pour l'utilisation des consultants et de respect des procédures de passation de marchés (Plan de passation des marchés, listes des marchés pendant la période sous revue, dossiers des marchés adjugés, contrats signés avec les tiers) applicables par la BAD.

Un travail réalisé dans le respect des textes

Le projet Prise dans l'une de ses composantes, a rappelé la coordination nationale dudit projet, a initié, en mars 2015, le processus des marchés pour le recrutement d'un cabinet en vue de mener les études pour la construction des mini-réseaux d'adduction d'eau potable, en y insérant les espaces à vivre (marchés, boutiques, dépôts, pharmacies et autres), après validation pendant la même année des sites d'interventions (soixante sites) par les comités provinciaux composés des différents ministères impliqués au niveau de la base et présidés par les ministres provinciaux du Développement rural, sous la responsabilité de leurs gouverneurs de province respectifs.

A l'en croire, le processus a pris deux ans, du 30 décembre 2016 (début du processus international pour le recrutement des entreprises) au 9 novembre 2018, pour aboutir à la sélection des entreprises compétentes et conformes aux procédures de sélection conformément aux accords de don et prêt de la BAD. Aussi, note la direction de ce projet, trente-deux sites réparties en trois lots ont fait l'objet, en 2018, des premières attributions dont deux lots pour le compte de l'ex-province du Kasai occidental (démembrée) pour une durée de vingt-quatre mois des travaux et dont les avis d'attributions ont été publiés sur plusieurs sites Internet et



Le Coordonnateur national du Projet Prise DR

transmis aux gouvernorats des provinces, y compris les montants des contrats, et avec les avenants correctifs sur le délai de démarrage des travaux pour le mois de février 2019, à la suite de la période post-électorale en RDC.

Des allégations de détournements non fondées

Selon la direction du projet Prise, le site de Tshibala, qui a été l'objet des allégations de détournement, fait partie du lot du contrat 144 (lot 1) parmi tant d'autres, pour une durée des travaux de vingt-quatre mois, Base Mayi-munene (Tshikapa) pour douze sites au total d'intervention de mini-réseau d'adduction en eau potable (Mayi-munene, Kamonia, Tshibala, luiza, Masuika, Ndekesh, Konyi, Kakulu, Luebo, Mbulungu, Banga et Ndjokopunda).

La coordination du projet Prise relève, par ailleurs, que contrairement aux affirmations et déclarations de l'autorité de la province du Kasai central, aucun paiement sur les travaux n'a été effectué à ce jour, en dehors de l'avance au démarrage de 20% destiné à l'installation, commandes des équipements et début des tra-

vaux. Et cela, contre une garantie bancaire du montant égal et une autre garantie de bonne exécution émise par une institution financière pouvant faire objet d'une saisie et de remboursement par la banque ayant délivré ladite garantie à l'entreprise. « Les paiements des entreprises se font sur la base des attachements et décomptes validés à la base et payés directement après vérification de toutes les pièces par le service de décaissement et de la trésorerie au siège de la BAD », a souligné la coordination du projet Prise.

Pour cette coordination, un arrêt des travaux sur un des sites à la suite des différentes difficultés rencontrées soit dans le dédouanement ou l'acheminement par route des matériaux pour la réalisation desdits travaux ne pouvait constituer des fonds, moins encore l'annulation des fonds, étant donné que les dispositions contractuelles précisent les modalités de gestion de ce genre de constat, et le même contrat précise que l'entreprise a l'obligation d'ouvrir un nombre bien déterminé des sites sur les douze et au besoin l'ensemble des sites suivant sa capacité organisationnelle et du déploiement de l'en-

treprise vu les accès difficiles dans la zone qui ne dispose pas d'infrastructures routières adéquates.

La coordination nationale du projet Prise indiquant aucun détournement moins encore la suspension des fonds de la BAD au bénéfice de la population du Kasai central, qui a surmonté les événements malheureux dus au phénomène Kamwena-Nsambu, n'a été observé à ce jour. Pour dissiper tout malentendu, cette coordination dit suggérer à l'autorité provinciale, à qui tous les détails de gestion de l'ensemble de soixante sites d'interventions des travaux de mini-réseaux dans les cinq provinces ont été transmis, de saisir l'autorité de tutelle pour en présenter des preuves de ce détournement. Au cas contraire, d'entrer en contact avec l'antenne provinciale du projet Prise basée à Kananga, pour toute information nécessaire et utile « afin d'éviter des déclarations qui mettraient l'ensemble de l'équipe du projet ainsi que les techniciens des différentes entreprises adjudicatrices des marchés du Prise y compris l'équipe de la mission de contrôle en insécurité sur le terrain ». La direction du projet Prise note, par contre, que ce projet, par des efforts et sacrifices énormes de l'ensemble de l'équipe travaillant avec des moyens faibles, arrive à assurer la gestion efficace et économique avec un suivi permanent du respect de l'orthodoxie dans la gestion des ressources mises à sa disposition et « mérite mieux que ces genres d'allégations et affirmations de nature à démobiliser voire à décourager les différents bailleurs des fonds partenaires au développement du pays ».

Le gouverneur de province du Kasai central, Martin Kabuya, rappelle-t-on, a dénoncé, depuis le territoire de Kazumba où il était en tournée de sensibilisation au respect des mesures barrières contre la pandémie du coronavirus, le détournement des fonds destinés à la réalisation du projet Prise à Tshibala. A l'en croire, les travaux confiés à une entreprise béninoise dans le cadre dudit projet n'ont pas été réalisés conformément à ce qui était prévu.

Lucien Dianzenza

COVID-19

David Mclachlan-Karr appelle à la capitalisation des comportements pour barrer la route à la pandémie

Pour ce coordonnateur humanitaire en RDC, la prévention est la clef du succès dans cette guerre contre cette maladie déclarée dans le pays il y a près de trois mois déjà.

Dans un appel du 5 mai 2020, le coordonnateur humanitaire en RDC, David Mclachlan-Karr, a rappelé qu'en l'absence de traitement médical et de vaccination contre le coronavirus, la pandémie du Covid-19 ne peut être maîtrisée que par un changement massif et rapide des comportements individuels. Il s'agit, selon lui, de se laver régulièrement les mains, d'éviter de se toucher le visage, d'observer la distanciation physique, de respecter les consignes sur le port des masques et les interactions dans les

lieux publics. Faisant, cependant, remarquer que des décennies de recherche dans des domaines tels que la psychologie et les sciences comportementales ont démontré que les individus ne sont pas toujours rationnels mais qu'ils utilisent plutôt des raccourcis mentaux qui affectent leur perception de la plupart des aspects d'une pandémie, il a également fait observer que les limites de la rationalité humaine sont encore exacerbées dans des conditions de stress accrus telles que la peur, la panique de perdre son en-

ploi, ne plus parvenir à nourrir sa famille ou payer les frais scolaires. « Ces limites mettent en balance les avantages perçus d'une interaction physique contre le coût perçu de contracter la maladie. Lorsque les autorités de santé publique sont confrontées à des pandémies, le talon d'Achille se manifeste à travers une bonne compréhension et représentation du comportement humain réel dans l'élaboration des politiques et des interventions », a souligné David Mclachlan-Karr, qui a indiqué qu'amener les gens à coopérer pour freiner la propagation du virus (quarantaine auto-imposée,

limitation des déplacements et des rassemblements), réduire au minimum le nombre de personnes qui n'adhèrent pas aux mesures de protection, et éviter les perceptions extrêmes de risque ont été aussi importants que de fermer les écoles et d'augmenter le nombre de lits en soins intensifs.

Une conscience collective

Pour le coordonnateur humanitaire en RDC, le peuple congolais doit être conscient de ces dynamiques comportementales car, a-t-il dit, changer les comportements ne protégera pas seulement l'individu mais sauvera aussi de nombreuses vies.

De l'avis de David Mclachlan-Karr, il est de la responsabilité du gouvernement, des experts en santé publique, des chefs traditionnels et des leaders religieux, entre autres, de travailler ensemble pour orienter et préparer la population congolaise à adopter des stratégies de responsabilité personnelle pour aider à contenir la pandémie du coronavirus et en réduire sa propagation. Il est impératif, a-t-il insisté, que ces connaissances comportementales soient pleinement intégrées dans la stratégie de prévention et la réponse de santé publique de la RDC face au coronavirus.

L.D.

FONDATION
GOTÈNE



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE



Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

CORONAVIRUS

Une réunion d'évaluation de la gratuité d'eau et de l'électricité

La séance de travail a mis autour d'une table la Présidence de la République, la Régie de distribution d'eau (Régideso) et la Société nationale d'électricité (Snél).

La rencontre d'évaluation technique des mesures de gratuité d'eau et de l'électricité durant la période de la pandémie du coronavirus prises par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, entre le cabinet du chef de l'Etat et les responsables de la Régideso et de la Snél a eu lieu le 6 mai 2020 dans la salle des réunions du Palais de la nation à Gombe.

Dans leurs échanges, les deux experts de la Présidence, Eboma Ablavy et David Mukeba, respectivement conseiller au Collège des Mines et Énergies et conseiller au Collège des Infrastructures, et les délégations de la Régideso et la Snél, ont fait le constat que cette mesure de gratuité a un coût qui doit être pris en charge par le gouvernement en vue de permettre à

ces deux sociétés de continuer à fonctionner et à servir leurs abonnés.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé que la probabilité de maintenir cette mesure de gratuité soit soumise au président de la République, avec tous les éléments relevés par toutes les parties. Il est, en effet, rappelé que le chef de l'Etat avait, dans le cadre des mesures de riposte à la pandémie du coronavirus, décidé de la gratuité de l'eau et de l'électricité pour deux mois. Cette mesure, selon des sources de la présidence, a visé à faciliter la vie aux populations des différentes provinces qui seraient soumises à des contraintes liées à cette guerre contre le Covid-19. Aussi est-il rappelé qu'une mesure pareille avait été



Une vue de la salle lors de LA réunion

prise par l'ancien chef de l'Etat, Laurent-Désiré Kabila, en 2008, en vue d'encourager la population du district de Tshangu, pour avoir défendu la capitale contre l'envahissement des rebelles rwandais venus

de Kigali, qui ont attaqué la RDC à partir de la base militaire de Kitona, dans le Kongo central, Bas-Congo de l'époque. La population de cette partie de la capitale congolaise se rappelle que cette mesure, qui n'avait

concerné que la fourniture d'eau, avait, malheureusement, accentué la mauvaise qualité de la desserte et de service de la Régideso dans ce district compté parmi les quatre de la ville-province de Kinshasa.

Lucien Dianzenza

MATETE

Le bourgmestre associe des jeunes à l'assainissement de la municipalité

Un appel a été lancé à toute la jeunesse de cette commune en vue de contribuer à l'opération visant à assainir cette entité de Kinshasa et qui rentre dans le cadre de Kin Bopeto, ce programme provincial lancé par le gouverneur de la ville.



Le bourgmestre Raphaël Kasongo, supervisant le débouchage des caniveaux./CLDM

Le bourgmestre de Matete, Raphaël Kasongo, a reçu, le 6 mai 2020, dans son bureau de travail de la maison communale, les membres de l'association « Les amis de Matete », qui une association volontariste, œuvrant plus particulièrement dans tout ce qui est bien-être de la communauté. A l'issue de cette rencontre, le maire de Ma-

tete a décidé de mettre à profit le dynamisme de ces jeunes, en les associant aux agents de Matete bopeto, pour les travaux de curage des caniveaux prévus le même jour, dans la localité Bantandu, le long de la boucle de Matete, dans le tronçon appelé City train. Pressé par le souci de remettre en état cette route de grande

importance pour la municipalité et toute la ville-province de Kinshasa, afin de permettre le désengorgement de la route allant du rond-point Kinsaku vers sous-région, et certainement atteindre toute la boucle de Matete, le bourgmestre Rapahaël Kasongo n'avait pas voulu attendre la journée du samedi dédiée à l'opération Kin Bopeto pour impliquer ces interlocuteurs à cette tâche.

Dans le processus de la réhabilitation de cette route, le programme prévoyait tout d'abord le débouchage des caniveaux et l'évacuation de ces eaux stagnantes qui polluent depuis un moment cette partie de Matete. Ce même élan de curage des caniveaux a été observé dans la localité de Kinzazi où les jeunes de ce quartier se sont donnés à cette tâche dans leur terroir, non loin de l'école Molende.

Le souhait, pour l'autorité communale, a été que cet élan puisse créer un effet boule de neige dans plusieurs autres quartiers de Matete afin de rendre encore plus salubre cette municipalité. A Matete, la population salue la détermination du bourgmestre Kasongo, qui initie des actions et l'accompagne dans chaque volonté visant le développement de cette municipalité et de ses habitants, notamment



De jeunes de Matete, dans le débouchage des caniveaux./CLDM

dans le cadre de la salubrité, qui semble être le cheval de bataille de l'autorité municipale. « Il est sur le terrain en vue de superviser toutes les opérations de

salubrité initiées par lui ou par les habitants de la municipalité », a admis un habitant de Matete.

Lucien Dianzenza



Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

JUSTICE

Une dénonciation déposée au ministère de tutelle contre l'évêque Pascal Mukuna

Une lettre portant sur la dénonciation des actes, comportements et déclarations de l'évêque Pascal Mukuna de l'Eglise ACK à l'encontre du président honoraire de la RDC et autorité morale du FCC, Joseph Kabila Kabange, a été déposée au ministère de la Justice et Garde des sceaux en date du mardi 5 mai.

Depuis un certain temps, le pasteur Pascal Mukuna vole la vedette dans les différents médias surtout sur les réseaux sociaux où il ne met pas des gants pour vilipender le président honoraire, Joseph Kabila. Dans ces apparitions médiatiques, le pasteur de l'Eglise ACK s'illustre par des propos insultants, xénophobes et insurrectionnels.

Face à cette guerre ouverte contre leur autorité morale, le collectif des patriotes congolais vient de taper le poing sur la table pour dire que trop c'est trop. Le pasteur Mukuna ne doit pas continuer à insulter Joseph Kabila. Dans cette lettre de dénonciation avec demande d'ouverture d'un dossier judiciaire, les signataires de cette correspondance notent : « Dans plusieurs vidéos qu'il fait circuler régulièrement sur les réseaux sociaux, Pascal

Mukuna tient, avec acharnement, des propos de haine, de diabolisation, de diffamation et de dénonciations calomnieuses à l'encontre du président honoraire de la République, Joseph Kabila Kabange, et des membres de ses familles politique et biologique.»

Pour être plus concret dans leur démarche, les signataires de cette lettre ont énuméré une série d'émissions dans lesquelles le pasteur responsable de l'ACK a tenu des propos et déclarations désobligeants à l'endroit de Joseph Kabila tels que : « Au mois de mars 2020, invité de l'émission « Bosolo na politik officielle » diffusée sur la chaîne CWTW, le pasteur Pascal Mukuna a déclaré qu'après Kamerhe, c'est Kabila qui doit aller en prison et tous ses proches collaborateurs ». Le 16 avril 2020, invité de l'émission



Pascal Mukuna, pasteur de l'Eglise ACK

« Qu'entre nous soit dit » animée par le journaliste Pero Luwara et diffusée sur YouTube, il a affirmé que c'est le président honoraire de la République qui a créé le mouvement Kamuina Nsapu. Il a également soutenu qu'il était sur le point de rééditer en RDC

l'exploit réalisé par le peuple soudanais, qui a renversé et précipité la fin du régime du président Omar El Bechir, si jamais le président de la République honoraire, M. Joseph Kabila Kabange, plaçait les membres du FCC aux postes ministériels régaliens qui, se-

lon lui, reviennent de droit au président de la République, Félix Tshisekedi. Il a aussi promis de recourir à l'insurrection, si jamais Joseph Kabila et Sa famille politique, le FCC, persistaient dans leur funeste projet qui consiste à prendre les institutions et, finalement, le pays tout entier en otage.

Aussi a-t-il promis de faire envoyer en prison Joseph Kabila ainsi que les membres de sa famille politique à l'instar d'Omar El Bechir, qui se retrouve aujourd'hui en prison. Les signataires de cette dénonciation soutiennent que ces exemples sont des faits infractionnels et punissables par la loi. « Nous estimons, en notre qualité de citoyens congolais, que les faits ci-haut décrits sont constitutifs de nombreuses infractions prévues et punies par le code pénal congolais et méritent une répression conséquente et exemplaire en attendant le moment venu notre constitution en partie civile », peut-on lire.

Blandine Lusimana

CORONAVIRUS

Présentation d'un échantillon de Covid-Organics à Félix Tshisekedi

Lors de sa visite le jeudi 7 mai à l'Institut national de recherche biomédicale (INRB), le Dr Jean-Jacques Muyembe, coordonnateur du Secrétariat technique du comité multisectoriel de riposte au Covid-19, a présenté au chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, un échantillon de ce médicament contre le Covid-19 fabriqué à Madagascar.

L'INRB garde déjà un lot de ce médicament. Chaque paquet de ce produit contient sept doses et chaque carton contient cent cinquante traitements à administrer pendant sept jours. Au niveau de la sous-région, plusieurs pays réclament déjà cette « potion magique made by Madagascar » lancée le 20 avril 2020 par le président malgache. Parmi ces pays, on cite le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia, le Mali, le Niger, la Sierra Leone, la Gambie, le Ghana, le Nigeria, le Cap-Vert, le Sénégal, le Togo, et la Guinée-Bissau. La distribution de ce produit dans la zone CEDEAO sera faite par le président Umaro Sissoco Embaló de la Guinée-Bissau. Rappelons que la visite du chef de l'Etat jeudi à l'INRB a permis au coordonnateur

de la riposte de lui fournir toutes les explications sur le retard constaté dans la manière de diagnostiquer les cas du Covid-19.

Situation épidémiologique Depuis le début de l'épidémie déclarée le 10 mars 2020, le cumul est de huit cent soixante-trois cas confirmés. Au total, il y a eu trente-six décès et cent trois personnes guéries. Trois cent cinquante-cinq cas suspects sont en cours d'investigation ; soixante-six nouveaux cas ont été confirmés à Kinshasa ; six cent deux patients sont en bonne évolution. Trois cent soixante-quatorze échantillons ont été testés, tandis que onze nouvelles personnes sont sorties guéries et un nouveau décès des cas confirmés.

Blandine Lusimana



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.









Un Espace culturel pour vos **Manifestations**
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



FOOTBALL

Ibenge évoque le manque des top joueurs congolais

La RDC manque des top joueurs, c'est en ces termes que l'ancien sélectionneur des Léopards, Florent Ibenge, a quelque peu justifié le fait d'avoir loupé la qualification pour la Coupe du monde Russie 2018.

L'ancien sélectionneur des Léopards de la République démocratique du Congo (RDC), Florent Ibenge, a été quelques jours auparavant objet des critiques acerbes sur sa gestion de la sélection de la part de ses deux poulains, notamment l'ancien Youssouf Mulumu et le latéral gauche Arthur Masuaku. Le premier stigmatisait les « choix bizarres » de Florent Ibenge, tandis que le second employait des termes bien plus durs (parodie, blague). Quelques jours après ces critiques qui ont enflammé la toile, Florent Ibenge s'est exprimé sur la sélection qu'il a dirigée pendant cinq ans. Il a précisément évoqué le manque des top joueurs qui a été à la base de la non-qualification de la RDC à la Coupe du monde Russie 2018. L'on se souvient que les Léopards ont loupé de près leur qualification après le résultat d'égalité de deux buts partout à Kinshasa contre les Aigles de Carthage de la Tunisie en avant dernière journée des éliminatoires. Et pour-

tant, l'équipe dirigée par Florent Ibenge menait par deux buts à zéro à une dizaine de minute de la fin de la partie. « Il faut reconnaître qu'il manque à la RDC des top joueurs, des footballeurs qui jouent au plus haut niveau au FC Barcelone, à Manchester City, au Real, Liverpool, au Manchester United entre autres clubs », a indiqué l'ancien sélectionneur répondant à l'invitation de la plate-forme des journalistes

African Football United.

Pour lui, le fait de passer à côté d'une victoire qui valait quasiment une qualification pour le Mondial a été un échec partagé entre le manque d'organisation et le manque des top joueurs. « Si nous avons manqué la qualification, c'est parce qu'il nous manque des choses en termes d'organisation et des top joueurs », a insisté Florent Ibenge. L'on rappelle que les Léopards de la RDC ont remporté la médaille de bronze à la Coupe d'Afrique des nations en Guinée équatoriale en 2015. Par



Florent Ibenge

ailleurs, il a conduit les Léopards locaux à la victoire finale au Championnat d'Afrique des nations en 2017 au Rwanda. Il a finalement rendu sa démission en 2019, après cinq ans passés à la tête du staff technique national. L'ancien capitaine des Léopards Youssouf Mulumu a d'ailleurs reconnu, dans sa deuxième intervention, que lors de ses critiques sur la gestion de la sélection par Florent Ibenge, qu'« en aucun cas, il était question

d'enlever nul mérite de son apport en équipe nationale ».

Parlant de sa politique de convaincre les binationaux, il a signifié : « Ce que j'ai pu réussir, c'est de tenir un discours vrai et honnête envers les binationaux. Je leur ai bien expliqué que la RDC, ce n'est ni la France, ni la Belgique, ni l'Allemagne, ni les Pays-Bas et encore moins l'Angleterre. Si on accepte, on doit venir avec un grand cœur et partager l'expérience parfois

difficile. Malgré les conditions, on doit accepter et ne pas pleurer (...) quand quelque chose manque. Chacun doit faire un pas vers l'autre, des deux côtés. D'où tu viens, quand on arrive en sélection, on repart à zéro, c'est le terrain qui doit parler qu'on soit local ou expatrié. C'est une forme de méritocratie ».

Florent Ibenge a aussi abordé l'opportunité loupée de devenir sélectionneur de la Guinée, où l'on a finalement préféré au Français Didier Six. Parlant de la France, Florent Ibenge a évoqué la tendance à refuser de confier la direction du staff technique des clubs aux entraîneurs d'origine africaine. « J'ai postulé mais il n'y a pas de proposition, est-ce du racisme, je ne sais pas mais ce qui est sûr, les gens ne sont pas prêts. On ne vous propose que des équipes de jeunes. Etre Noir ou Maghrébin n'empêche pas de pouvoir réfléchir et diriger. Est-ce que cela veut dire que nous sommes bons tout juste pour exécuter pas pour commander ? » a conclu avec regret l'entraîneur principal de l'AS V.Club.

Martin Engimo

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

CÉRAMIQUES

PEINTURES

MUSIQUE







L'art dans sa **Généralité**,
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Mpiila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville